

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 615

8 mars 2012

### SOMMAIRE

Casadores Investments .....	29474	High Technology Service - Société Anony- me .....	29506
Datacenter Luxembourg SA .....	29519	HMR .....	29506
Dorafin S.A. ....	29520	Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl .....	29513
EPGF Erfurt Property S.à r.l. ....	29499	Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl .....	29513
Exmoor Finance S.à r.l. ....	29499	Housemartin Luxembourg S.à r.l. ....	29499
Fontis SA .....	29520	Housemartin Luxembourg S.à r.l. ....	29499
Glass Center S.A. ....	29474	Immonet S.A. ....	29514
Global Tree Trust S.A. ....	29497	Immowest Lux III Sàrl .....	29514
Global Tree Trust S.A. ....	29474	Immowest Lux II S.à r.l. ....	29514
Gremo S.à r.l. ....	29497	Immowest Lux I S.à r.l. ....	29513
GSC European CDO II S.A. ....	29498	Indirect Tax Advice & Compliance Servi- ces S.A. ....	29514
HABA Assurances S.à r.l. ....	29499	Ionbond Luxembourg S.à r.l. ....	29514
Halcyon S.à r.l. ....	29498	IPharma Consulting Holding S.A. ....	29515
Halsey Group S.à r.l. ....	29503	IPharma Invest Holding S.A. ....	29518
Halsey Group S.à r.l. ....	29503	JC International Distribution Services GmbH .....	29519
Halsey Group S.à r.l. ....	29502	Joh. A. Benckiser s.à r.l. ....	29518
Halsey Group S.à r.l. ....	29503	Kashyk S.A. ....	29520
Hanson Real Estate Lux S.à r.l. ....	29498	Keaton Investments S.A. ....	29519
Haram International S.A. ....	29504	Kempen International Funds .....	29519
Harvey Nash .....	29504	Kingdom Investments II (TSF) .....	29515
Health Valley S.à r.l. ....	29506	Kwong S.A. ....	29519
Hereford Funds .....	29504		
Hereford Funds Advisory S.à r.l. ....	29505		
Hereford Funds Advisory S.à r.l. ....	29505		
Herschel Capital Advisors S.A. ....	29498		
Heyen-Bau S.à r.l. ....	29505		

**Glass Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

Monsieur Emile NENNO demeurant au 22, rue du Kiem, L-5337 Moutfort, Madame Lily NENNO-PICCINI demeurant au 22, rue du Kiem, L-5337 Moutfort et Monsieur Patrick NENNO, demeurant au 105, Cité Hierzesprong, L-3728 Rumelange, déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateurs, avec effet au 31 janvier 2012, de la société GLASS CENTER S.A., ayant son siège social à Z.A.R.E. Ouest, L-4384 Ehlerange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29 575.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015378/17.

(120018666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Global Tree Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015379/9.

(120018636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Casadores Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.335.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

I. Casadores Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies register is pending, here represented by Maître Edouard d'Anterroches, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 9 November 2011.

II. Casadores Capital SAS, a simplified public company limited by shares (société par actions simplifiée) incorporated and organised under the laws of France, having its registered office at 115, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 532 290 863 RCS Paris, here represented by Maître Edouard d'Anterroches, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 26 October 2011.

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

**Title I. Form and Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Form and Name.** There exists among the general partner, "associé commandité" (the General Partner) and the limited shareholders, "actionnaires commanditaires" (the Shareholders), a Luxembourg corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Casadores Investments (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the

Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the 2007 Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2. 1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2. 2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

#### **Art. 3. Duration.**

3. 1. The Fund is established for an unlimited duration.

3. 2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the General Partner or any Shareholder.

3. 3. The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The general meeting of shareholders (the General Meeting) may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the supervisory authority of the Luxembourg financial sector, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF)

3. 4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a General Meeting, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a General Meeting in accordance with the procedures laid down in Art. 22 au-dessous.

3. 5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4. 1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders with the results of the management of its assets.

4. 2. The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

### **Title II. Share capital - Shares - Compartments**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5. 1. The share capital of the Fund shall be represented by one (1) unlimited management share subscribed by the General Partner and ordinary shares without nominal value (the Shares). The share capital shall at all times be equal to the total net assets of the Fund.

5. 2. The initial share capital of the Fund amounts to thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one (31) Shares.

5. 3. The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

#### **Art. 6. Compartments.**

6. 1. The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of which constitutes a distinct pool of assets, managed for the exclusive benefit of the limited Shareholders of the relevant Compartment. The first Compartment is formed upon the establishment of the Fund. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by a special denomination determined at the discretion of the General Partner.

6. 2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartments and determine the name and specific terms and conditions thereof (including, but not limited to the investment objectives, investment policy, investment strategy and/or any restrictions thereto, specific fee structures, or reference currency) as further set out in the issuing document issued by the Fund and, as the case may be, the relevant compartment supplement (each a Compartment Supplement) issued by the Fund, as amended and updated from time to time (the issuing document including the Compartment Supplements being the Issuing Document).

6. 3. The Fund is a single legal entity but the assets of a given Compartment shall be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Compartment and are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

**Art. 7. Classes of Shares.** The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with

regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Supplement.

#### **Art. 8. Form of Shares.**

8. 1. The Fund will issue Shares in registered form only.

8. 2. All issued Shares of the Fund will be registered in the Share register which will be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner, his residence or elected domicile as indicated, the number of registered Shares held and the amount paid up on each Share, if issued partly paid.

The inscription of the Shareholder's name in the register evidences his right of ownership. The Fund will normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8. 3. Shareholders will provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent.

8. 4. In the event that a Shareholder does not provide an address, the General Partner may permit a notice to this effect to be entered into the register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the General Partner from time to time, until another address is provided. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the General Partner.

8. 5. The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share must appoint a sole agent to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares until such agent has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8. 6. The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote except to the extent that the number of fractional Shares is such that it represents a whole Share in which case they confer a voting right; they shall be entitled to participate in the net assets attributable full Shares on a pro rata basis.

8. 7. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer only.

#### **Art. 9. Issue and Subscription of Shares.**

9. 1. The Shares can only be subscribed, acquired or held by legal or natural persons, which qualify as well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-Informed Investor or Investor).

9. 2. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner and other persons taking part in the management of the Fund.

9. 3. Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set out in the Issuing Document, including the relevant Compartment Supplement.

9. 4. Unless otherwise foreseen in any Compartment Supplement, the General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders of any Class or Compartment a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9. 5. Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Supplement. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any rights or obligations based on such issue date.

9. 6. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the relevant Compartment Supplement.

9. 7. The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Supplement.

9. 8. Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Supplement.

9. 9. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set out in Luxembourg law.

9. 10. If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Supplement, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the relevant Compartment Supplement.

9. 11. The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to issue the Shares.

#### **Art. 10. Transfer of Shares.**

10. 1. Shares may be freely transferred, pledged or assigned between Well-Informed Investors each time subject to the written approval of the General Partner whose consent shall not be unreasonably withheld and may be subject to such other transfer conditions as set out in the relevant Compartment Supplement.

10. 2. Any transfer, pledge or assignment of Share is subject to the purchaser, pledgee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer, pledge or assignment all outstanding obligations of the transferor or pledgor or assignor under the Subscription Agreement entered into by the transferor or pledgor or assignor, if any.

10. 3. Any transfer of Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act. The General Partner shall not accept any transfer, pledge or assignment of Shares to any person who does not qualify as a Well-informed Investor.

#### **Art. 11. Redemption of Shares.**

11. 1. Compartments may be closed-ended, which means that Shareholders can not request the redemption of their Shares or open-ended or a combination thereof, as specified in the relevant Compartment Supplement.

11. 2. However, the General Partner may redeem the Shares in a specific Compartment if it considers a redemption to be in best interest of the Fund or the relevant Compartment. Redemptions will be made under the terms, conditions and procedures set forth by the General Partner as described in the Issuing Document and/or Compartment Supplement and any other relevant document each time subject to any restrictions provided for in the Issuing Document, each relevant Supplement and these Articles.

11. 3. In addition thereto, Shares may be redeemed compulsorily if (i) a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor, or, more generally, (ii) when a Shareholder qualifies as a prohibited person or defaulting Shareholder pursuant to the Issuing Document and/or Compartment Supplement or any other relevant document or (iii) following a transfer of Shares which has been made in breach of the Issuing Document, the relevant Compartment Supplement or the Articles. Such compulsory redemption shall be made under the terms, conditions and procedures described in the Issuing Documents and/or the relevant Compartment Supplement.

11. 4. The Fund shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the relevant holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class equal in value (calculated in the manner described in Art. 13) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant Class and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Fund (“réviseur d’entreprises agréé”). The costs of any such transfer shall be borne by the transferee.

11. 5. All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 12. Conversion of Shares.** The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set out in the relevant Compartment Supplement.

### **Title III. Net asset value**

#### **Art. 13. Calculation of the Net Asset Value.**

13. 1. The net asset value per Share of each Class within each Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment’s assets and its liabilities. The NAV is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

13. 2. The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13. 3. The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;

2. any interest of any kind or nature in any undertaking for collective investment or assimilated entity, without any limitation as to its form or legal status, whether with or without legal personality;

3. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);

4. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;

5. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

6. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

7. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in which the Fund has an open position; and

8. all other assets of any kind and nature.

13. 4. The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the Valuation Day;

3. investments in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Fund on a fair value basis;

4. investments subject to bid and offer prices are valued at their midprice, if not otherwise determined by the Fund;

5. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (including listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or brokerdealers;

6. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its absolute discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund at their fair market value having regard to applicable market standards as applied from time to time such as EVCA guidelines for valuation;

7. any other assets of any kind or nature, including real estate assets, including instruments and techniques used for hedging purposes, will be valued at their fair market value having regard to applicable market standards as applied from time to time such as EVCA guidelines for valuation; for the purpose of determining the fair value of the assets under this item 7. the Fund may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets; and

8. properties under construction shall be valued at cost until substantial completion upon which they will be valued on a fair market value basis in accordance with item 7.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13. 5. The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;

2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

3. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

4. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the Fund, as well as such amount (if any) as the Fund may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

5. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg GAAP.

13. 6. In determining the amount of such liabilities the Fund shall, with due regard to the expenses borne by the Fund out of the fees it receives, if any, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to the depositary, its correspondents, the administrative agent of the Fund as well as any other agent appointed by the Fund, the remuneration of any officers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with meetings of the board of the General Partner and committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the



Issuing Document (whereby the cost of any Compartment Supplement is allocated to the relevant Compartment only), further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the fair value of the Fund, the costs of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding General Meetings and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interest, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13. 7. The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, to the extent applicable, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the latest available NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the board of the General Partner acting in good faith.

13. 8. For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Valuation Day and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund.

13. 9. The reference currency of the Fund is EUR (the euro). Each Compartment may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the relevant Compartment Supplement.

13. 10. The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (*juste valeur*) based on valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), as amended from time to time, unless otherwise provided for in these Articles. The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (*juste valeur*) of any asset of the Fund.

13. 11. Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13. 12. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the NAV, shall be final and binding on the Fund and on its present, past or future Shareholders.

**Art. 14. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share and of the issue, Redemption and Conversion of Shares.**

14. 1. The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, at least annually on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Supplement (each a Valuation Day).

14. 2. The General Partner or the administrative agent appointed by the General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and Share Class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Share Class within such Compartment if:

1. as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

2. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon;

3. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable or would not be reasonable;

4. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

5. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained;

6. during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

7. when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV of the Shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Investors;

8. if the General Partner reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the depositary bank, any of its agents or any of the Fund's service providers;

9. for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; or

10. a decision is made to liquidate and dissolve the Fund or the relevant Compartment.

14. 3. In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the Shareholders or insufficient market liquidity, the General Partner reserves its right to determine the net asset value of the Shares of a Compartment only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Compartment's behalf.

14. 4. When Shareholders are entitled to request the redemption or conversion of their Shares, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the First Valuation Day) which either alone or when aggregated with other applications so received, is above the liquidity threshold determined by the General Partner for any one Compartment, the General Partner reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interest of the remaining Shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such First Valuation Day so that no more than the corresponding amounts be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect of the next following Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With respect to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

14. 5. The suspension of the calculation of the Net Asset Value and/or, where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of Share, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Fund, unless the General Partner is of the opinion that a notification is not necessary considering the short period of the suspension.

Such a suspension decision shall be notified to any Shareholders requesting redemption or conversion of their Shares.

14. 6. No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension.

#### **Title IV. Administration**

##### **Art. 15. Management.**

15. 1. The Fund is managed by the General Partner, who shall be the managing general partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

15. 2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by the 1915 Law, the 2007 Law or by these Articles to the General Meeting, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund and each Compartment.



**Art. 16. Corporate signature and Liability.**

16. 1. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.

16. 2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity other than by exercising their voting rights as Shareholders in General Meetings and shall only be liable to the extent of their contribution to the Fund.

**Art. 17. Delegation of powers.**

17. 1. The General Partner may appoint any agents it deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The agents must not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles, the agents shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner.

17. 2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of such persons as selected by the General Partner and to which it may delegate powers and roles as appropriate, each time subject to the limitation set forth in Art. 17.1.

**Art. 18. Investment policies and Restrictions.**

18. 1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document and each Compartment Supplement, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set out by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18. 2. The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

**Art. 19. Conflict of interests.**

19. 1. No contract or other transaction between the Fund and any other person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other person. Any manager of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any person, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other person be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. 2. In the event that any manager of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction.

**Art. 20. Indemnification.**

20. 1. The General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the General Partner, as well as any duly appointed committee member or agent (Indemnified Persons) will be entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law out of the assets of the relevant Compartments against any costs, expense (including attorney's fees), judgment and/or liability reasonably incurred by or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that and such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Fund and the relevant Compartments or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Fund or any provisions of relevant services agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Fund to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person for and on behalf of the Fund; (2) the legal action is initiated by a third party to the Fund, and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

20. 2. The Fund shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

20. 3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any agent may be entitled.

**Title V. General meetings****Art. 21. Powers and Voting rights.**

21. 1. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders of the Fund.

21. 2. Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

#### **Art. 22. Convening and Participation.**

22. 1. The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3<sup>rd</sup> Tuesday of the month of May at 2.00 PM (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day. Other General Meetings may be held at the place and on the date specified in the notice of the meeting.

22. 2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22. 3. A General Meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting out the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting; the business transacted at any General Meeting shall be limited to matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting. If all Shares are in registered form and if no publication is made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

22. 4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of the meeting.

22. 5. Shareholders representing one tenth (10%) of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22. 6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22. 7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22. 8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

#### **Art. 23. Quorum and Majority rules.**

23. 1. The General Meeting shall represent all the Shareholders of the Fund, including the General Partner. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund, except that any resolutions pertaining to third party transactions as well as any resolutions amending these Articles shall be subject to the affirmative vote of the General Partner

23. 2. Unless otherwise provided by law or in these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of these Articles, in which case the resolution will be passed with (i) a quorum of at least fifty percent (50%) of the Shares issued by the Fund at the first call and, if not reached, with no quorum requirement for the second call and (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

23. 3. The nationality of the Fund may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

#### **Art. 24. Bureau and minutes.**

24. 1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

24. 2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

#### **Art. 25. General Meetings of Compartment(s) or in a Class.**

25. 1. The General Partner may at any time convene a General Meeting of one or several specific Compartments/Classes in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment/Classes.

25. 2. Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the General Meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s) or Classes.

## Title VI. Accounts - Distributions

### Art. 26. Accounting year and Accounts.

26. 1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year. The first accounting year will commence on the date of these Articles and end on 31 December 2012.

26. 2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

26. 3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

**Art. 27. Reference currency.** The Fund shall prepare consolidated accounts in euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

### Art. 28. Auditor.

28. 1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

28. 2. The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

### Art. 29. Distributions.

29. 1. The annual General Meeting shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set out in each Compartment Supplement.

29. 2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set out in the relevant Compartment Supplement.

29. 3. Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

29. 4. Upon termination of the Fund and with the agreement of the relevant Shareholder(s), payment may also include listed or unlisted securities or other assets of the Fund, whose value will be determined by the General Partner, supported by a valuation from the auditor of the Fund. Payment in kind shall be determined on an equitable basis among the Shareholders.

29. 5. Any distribution of dividends that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Fund. No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

29. 6. No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5. 3 au-dessus.

## Title VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 30 Term, Liquidation and Merger of Compartments .

30. 1. The Compartments will be liquidated at the expiration of their period of time as further described in the relevant Compartment Supplement.

30. 2. Furthermore, in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the Shares of a relevant Class or Classes at the NAV per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Fund shall serve a notice to the holders of Shares of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Compartment or of the Class concerned may continue to request redemption of their securities free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

30. 3. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the depositary bank of the Fund for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

30. 4. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment within the Fund (the New Compartment) and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of the New Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Com-

partment), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred as of right to the New Compartment.

30. 5. Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Compartment to another undertaking for collective investment or to another compartment within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes issued in the Compartment concerned, which must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the Shares issued by the Fund at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at the meeting and (iii) the consent of the General Partner. When such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

30. 6. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

30. 7. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the dissolution and liquidation of the Fund.

#### **Art. 31. Dissolution and Liquidation of the Fund.**

31. 1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon the dissolution of the last Compartment.

31. 2. Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5. 3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding fifty per cent (50%) of the Shares represented at such General Meeting.

31. 3. Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5. 3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding twenty-five (25%) of the Shares represented at such General Meeting.

31. 4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Art. 31. 2 au-dessus or 31. 3 au-dessus, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

31. 5. In the event of dissolution of the Fund, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to such specific rules of allocation and distribution foreseen in the relevant Compartment Supplements.

#### **Art. 32. Liquidation proceeds.**

32. 1. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Art. 29 above.

32. 2. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

**Art. 33. Consolidation/Splitting of Shares.** The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment or Class. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

### **Title VIII. General**

**Art. 34. Depositary.** The Fund will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the Depositary) which meets the requirements of the 2007 Law.

The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal.

Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Fund.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 35. Amendments to these Articles.** These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements as set out under Art. 23 above and in accordance with the 1915 Law.

**Art. 36. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

*Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2012.
2. By derogation from article 22.1 of these Articles, the first annual General Meeting will be held on the first Tuesday of April 2013 at 2.00 P.M..

*Subscription and Payment*

The subscribers prenamed and represented as stated here above, declare to subscribe for the following Shares as follows:

1. Casadores Management, prenamed and represented as stated here-above . . . . .	1 management share
2. Casadores Management, prenamed and represented as stated here-above . . . . .	1 ordinary share
3. Casadores Capital SAS, prenamed and represented as stated here-above . . . . .	29 ordinary share
Total: . . . . .	31 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Statements*

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4.000.-).

*General meeting of the shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital of the Fund and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

*Sole resolution*

The registered office of the Fund is set at 2, Boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Casadores Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Maître Edouard d'Anterroches, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2011.

Casadores Capital SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 115, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 290 863 RCS Paris, ici représentée par Maître Edouard d'Anterroches, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer tel qu'il suit:

## **Title I<sup>er</sup> . Forme, Durée, Objet et Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination et Forme.** Il existe entre l'associé commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires) une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) -fonds d'investissement spécialisé (FIS) sous la dénomination de «Casadores Investments» (ciaprès le Fonds), qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et les présents Statuts (la Société).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

2.2 Il peut être créé, par une décision de l'Associé Commandité, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 Le Fonds est constitué pour une durée illimitée.

3.2 Le Fonds n'est pas dissout du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé Commandité ou l'un ou plusieurs Actionnaires.

3.3 Le Fonds ne se terminera pas par la survenance de: la démission, le renvoi, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, qui sera soumis à l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

3.4 Le gérant intérimaire adoptera les mesures urgentes et celles d'administration journalière jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale, qui prendra la décision de la continuation ou non du Fonds et en cas de décision de continuer les activités du Fonds, la décision de désigner un associé commandité remplaçant. Le gérant intérimaire convoquera, dans les quinze jours de sa nomination, une Assemblée Générale conformément aux procédures établies à l'article 22 infra.

3.5 Le gérant intérimaire sera uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet du Fonds est d'investir tous les fonds disponibles dans toutes sortes d'actifs éligibles conformément à la Loi de 2007 selon le principe de la diversification des risques et de fournir aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 Le Fonds peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

## **Title II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social du Fonds sera représenté par une (1) action de commandité et des actions ordinaires sans valeur nominale (les Actions). Le capital social sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds.

5.2 Le capital social initial du Fonds est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et une (31) Actions.

5.3 Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément du Fonds conformément à la Loi de 2007.

### **Art. 6. Compartiments.**

6.1 Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiments (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts géré dans l'intérêt exclusif des actionnaires commanditaires de ce Compartiment. Un premier Compartiment est créé lors de l'établissement du Fonds. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination déterminée à la discrétion de l'Associé Commandité.

6.2 L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs d'investissement, règles de conduite, stratégie et/ou restrictions, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrit plus en détails dans le document d'émission du Fonds et, le cas échéant, dans une annexe du document d'émission (chacun, un Supplément du Compartiment) émis par le Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le document d'émission incluant chaque Supplément du Compartiment constituant le Document d'Emission).

6.3 Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, les actifs d'un Compartiment donné seront investis au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné et sont seulement disponibles afin de satisfaire les dettes, les obli-



gations et dettes se rapportant à ce Compartiment. Entre les Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

#### **Art. 7. Classes d'Actions.**

7.1 L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) relatives à chaque Compartiment qui pourront engendrer différents droits et obligations inter alia vis-à-vis des investisseurs éligibles, des revenus et droit aux profits, des caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tel que décrit dans le Supplément du Compartiment s'y rapportant.

#### **Art. 8. Forme des Actions.**

8.1 Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2 Toutes les Actions émises du Fonds seront enregistrées dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Action émise si cette Action est émise partiellement libérée.

L'inscription du nom des Actionnaires au registre des Actions établira son droit de propriété. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats pour cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à son actionariat à sa demande.

8.3 Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les informations et communications pourront être envoyées.

8.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, l'Associé Commandité peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds ou à telle autre adresse inscrite par l'Associé Commandité temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actions par une notification écrite envoyée à l'Associé Commandité.

8.5 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour les représenter vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputée être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme le propriétaire de cette Action en toute hypothèse, y compris pour la réception de convocations du Fonds.

8.6 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote, sauf si elles sont détenues en nombre suffisant par un Actionnaire pour représenter une Action entière; elles donneront le droit de participer aux actifs nets attribuables se rapportant à la Classe d'Actions concernée au pro rata.

8.7 Les paiements des dividendes, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires uniquement par virement bancaire.

#### **Art. 9. Émission et Souscription des Actions.**

9.1 Les Actions pourront uniquement être souscrites, acquises ou détenues par des personnes morales ou physiques qui répondront aux conditions du statut d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti ou Investisseur).

9.2 La conformité de chaque investisseur avec les conditions du statut d'Investisseur Averti sera vérifiée par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité ni aux autres personnes intervenant dans la gestion du Fonds.

9.3 Les Investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Compartiment devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions établis dans le Document d'Emission incluant le Supplément du Compartiment en question.

9.4 Sauf disposition contraire dans le Supplément du Compartiment, l'Associé Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque Action nouvellement émise, d'une Classe ou d'un Compartiment spécifique, confère à son propriétaire, les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

9.5 Les Actions peuvent être désignées par série, chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, tel que prévu pour chaque Classe dans chaque Supplément du Compartiment y afférent. Les Actions de chaque série d'une Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6 L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera concernée) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de sou-

scription pour un Compartiment spécifique et a le droit de le supprimer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Supplément du Compartiment concerné

9.7 Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité pour chaque Classe ainsi que décrit dans le Supplément du Compartiment concerné.

9.8 Les Actions seront émises uniquement lors de l'acceptation de la souscription et contre le paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué sous les conditions et endéans les délais tel que déterminés par l'Associé Commandité et détaillés dans la Spécification du Compartiment concerné.

9.9 L'Associé Commandité peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.10 Si un Investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement telles que décrites dans le Supplément du Compartiment concerné, il sera en défaut et s'exposera potentiellement aux conséquences décrites dans le Supplément du Compartiment concerné.

9.11 L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions et d'émettre les Actions.

#### **Art. 10. Transfert des Actions.**

10.1 Les Actions peuvent être librement transférées, gagées, ou cédées entre Investisseurs Avertis, sous réserve, à chaque fois, du consentement écrit de l'Associé Commandité, lequel ne peut être déraisonnablement refusé, et sous réserve d'autres conditions de transfert établies dans le Supplément du Compartiment concerné.

10.2 Tout transfert, mise en garantie ou cession d'Actions est soumis à l'acceptation écrite de l'acheteur, bénéficiaire de la garantie ou du cessionnaire, avant le transfert, la mise en garantie ou la cession, de toutes les obligations en cours du vendeur, garant ou cessionnaire conformément au Contrat de Souscription conclu par le vendeur, garant ou cessionnaire, le cas échéant.

10.3 Tout transfert d'Actions sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir. L'Associé Commandité n'acceptera pas de transfert, mise en garantie ou cession d'Actions à toute personne qui ne remplissent pas les conditions du statut d'Investisseur Averti.

#### **Art. 11. Rachat d'Actions.**

11.1 Les Compartiments peuvent être fermés, ce qui signifie que les Actionnaires ne peuvent pas demander le rachat de leurs Actions, ou ouverts ou une combinaison des deux, tel que précisé dans le Supplément du Compartiment concerné.

11.2 Cependant, l'Associé Commandité peut racheter les Actions d'un Compartiment spécifique quand il considère qu'un rachat est dans l'intérêt du Fonds ou du Compartiment concerné. Les rachats seront effectués conformément aux conditions, modalités et procédures fixées par l'Associé Commandité, tel que précisé dans le Document d'Emission et/ou le Supplément du Compartiment concerné ainsi que d'autres documents, sous réserve, à chaque fois, des limites prévues par les Document d'Emission, le Supplément du Compartiment concerné et les présents Statuts.

11.3 De plus, les Actions du Fonds pourront faire l'objet d'un rachat forcé (i) si l'Actionnaire concerné cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur Averti ou, d'une manière plus générale, (ii) lorsque l'Actionnaire est considéré comme une personne non autorisée (prohibited person) ou comme un Actionnaire défaillant (defaulting shareholder) selon les dispositions du Document d'Emission et/ou le Supplément du Compartiment concerné ou d'autres documents ou (iii) suite à un transfert d'Actions effectué en violation des dispositions du Document d'Emission, du Supplément du Compartiment concerné ou des Statuts. Un tel rachat forcé sera réalisé en conformité avec les conditions, modalités et procédures prévues dans le Document d'Emission et/ou le Supplément du Compartiment concerné.

11.4 Le Fonds aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle Classe d'Actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 13) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculée, à hauteur de la valeur des Actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres détenteurs d'Actions de la Classe d'Actions dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé du Fonds. Les coûts d'un tel transfert seront supportés par le cessionnaire.

11.5 Toutes les Actions rachetées devront être annulées.

**Art. 12. Conversion des Actions.** La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée pour un Compartiment, ainsi que pour une, tel que prévu dans le Supplément du Compartiment concerné.

### Title III. Valeur nette d'inventaire

#### Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe au sein d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Classe d'Action au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée du passif d'une telle Classe lors du Jour d'Évaluation, par le nombre total d'Actions de cette Classe au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de chaque Compartiment. La VNI est calculée dans la devise utilisée par le Compartiment et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut décider.

13.2 Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

13.3 Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les avoirs en caisse, les montants à encaisser ou en dépôt, incluant tout intérêt échu s'y rapportant;
2. les intérêts de quelque nature que ce soit dans n'importe quel organisme de placement collectif ou une entité assimilée, sans aucune limitation quant à sa forme ou son statut juridique, que ce soit avec ou sans personnalité juridique;
3. toutes les reconnaissances de dettes et les bons payables sur demande et tout compte dû (incluant le montant des titres vendus mais non délivrés);
4. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché et actifs assimilés dus ou contractés par le Fonds;
5. tous les intérêts échus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
6. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à encaisser par le Fonds pour chaque Compartiment pour autant que l'information soit portée à la connaissance du Fonds de manière raisonnable;
7. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de ventes sur lesquelles le Fonds, dans chaque Compartiment, a une position d'ouverture; et
8. tous les autres éléments d'actifs de quelque genre que ce soit.

13.4 La valeur de tels actifs peut être déterminée à une juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, bons, bons à vue, créances, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant ne soit pas susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une réduction appropriée et reflétant la valeur réelle;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix connu au Jour d'Évaluation;
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par le Fonds sur les bases d'une juste valeur;
4. les investissements soumis aux règles de l'offre et de la demande sont évalués au prix moyen, dans les cas où il n'est pas déterminé autrement par le Fonds;
5. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix enregistré fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;
6. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels une cotation fiable du marché n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels le Fonds détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par le Fonds à leur juste valeur compte tenu des standards professionnels applicables de temps à autre, notamment les lignes directrices pour l'évaluation (Valuation Guidelines) émises par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).
7. tous les autres titres de quelque genre que ce soit, y compris les actifs immobiliers, y compris les instruments et les techniques utilisées à des fins de couverture, seront évalués à leur juste valeur compte tenu des standards professionnels applicables de temps à autre, notamment les lignes directrices pour l'évaluation (Valuation Guidelines) émises par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA); dans le but de déterminer la juste valeur des actifs en vertu du présent article 7. le Fonds peut tenir compte de tous les facteurs qu'il estime raisonnablement pertinentes par rapport à de tels actifs; et
8. les immeubles en construction seront évalués à leurs coûts jusqu'à l'achèvement substantiel et à partir de ce moment ils seront évalués sur la base de leur juste valeur conformément au point 7.

Les actifs dont la valeur est exprimée dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment concerné seront convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par, ou selon les procédures établies par, l'Associé Commandité.

13.5 Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Compartiment:

1. tous les prêts, reconnaissances de dettes et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (incluant les frais à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dettes connues, présentes ou futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions impayées déclaré par le Fonds;
4. une provision appropriée pour les impôts futurs basés sur le capital et les revenus au Jour d'Evaluation, telle que déterminée par périodes par le Fonds, et d'autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par le Fonds, ainsi que tout montant (s'il y en a) que le Fonds pourrait considérer comme étant une allocation appropriée en raison des contingences de responsabilités du Fonds; et
5. toutes les autres dettes de quelque sorte et nature que ce soit, en accord avec les les normes comptables "Luxembourg GAAP".

13.6 Pour la détermination du montant de ce passif, le Fonds devra, au vu des dépenses à la charge du Fonds déduites des frais qu'il reçoit (s'il y en a), prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent administratif du Fonds ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions du conseil de gérance de l'Associé Commandité et de tout comité, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Emission (par lequel le coût de tout Supplément du Compartiment est affecté uniquement au Compartiment pertinente), de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la VNI et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des Assemblées Générales et de tout comité (le cas échéant), tous impôts, taxes, droits gouvernementaux, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur base d'un montant estimé sur une base annuelle ou autre.

13.7 Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds relativement au Compartiment concerné;
2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif devra être inscrit dans les livres du Fonds relativement au même Compartiment des actifs duquel il dérive et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée audit Compartiment;
3. quand le Fonds encourt une perte qui est en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, une telle perte doit être attribuée au Compartiment concerné;
4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, le cas échéant, les actifs de ce Compartiment seront réduits du montant de ces dividendes; et
5. au cas où un actif ou un passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la dernière VNI fournie de chaque Compartiment au pro rata ou d'une autre manière déterminée par le conseil de gérance de l'Associé Commandité agissant de bonne foi.

13.8 Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter doivent être considérées comme existantes et prises en compte jusqu'immédiatement après le moment déterminé par l'Associé Commandité au moment du Jour d'Evaluation en question et depuis ce moment jusqu'au paiement par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette du Fonds;
2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment spécifié par l'Associé Commandité au Jour d'Evaluation, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une créance payable au Fonds.

13.9 La devise de référence du Fonds est l'euro (EUR). Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et, au sein de chaque Compartiment, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, tel que décrit plus en détails dans le Supplément du Compartiment concerné.

13.10 L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation de ses investissements à la juste valeur fondée sur les lignes directrices pour l'évaluation (Valuation Guidelines) émises par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), telles que modifiées de temps à autres. L'Associé Commandité, à sa discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de certains actifs du Fonds.

13.11 Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Compartiment concerné seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Évaluation. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure établies par l'Associé Commandité.

13.12 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par m'importe quelle banque, société, ou autre organisation que l'Associé Commandité pourrait désigner dans le but de calculer la VNI, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

#### **Art. 14. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'émission, Rachat et Conversion d'Actions.**

14.1 L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par un agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, au moins une fois par an le dernier jour de l'année financière du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et établi dans le Supplément du Compartiment concerné (chacun un Jour d'Évaluation).

14.2 L'Associé Commandité ou l'agent administratif nommé par l'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe d'Actions de chaque Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions pour un Compartiment donné ou une Classe d'Action donnée au sein d'un tel Compartiment lorsque:

1. à la suite de restrictions d'échange ou autres restrictions ayant un impact sur le transfert de fonds, des transactions deviennent impossibles, ou alors si l'acquisition et la vente d'actifs d'un Compartiment ne peuvent pas être effectuées à des taux de change normaux;

2. pendant une période durant laquelle les bourses de valeurs ou les autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuable à un tel Compartiment par périodes est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte la valeur des investissements du Fonds attribuable à un Compartiment coté sur ces marchés;

3. il existe d'un état des affaires constituant une urgence de l'opinion de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la disposition ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Compartiment, impraticable ou déraisonnable;

4. il survient une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements d'un tel Compartiment ou du prix actuel ou des valeurs sur les bourses ou autres marchés pour les actifs attribuables à un tel Compartiment;

5. pour n'importe quelle autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à un tel Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément vérifiés;

6. il existe une période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour le rachat des Actions d'un tel Compartiment, ou s'il existe une période durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au rachat d'Actions ne peut être effectué à un taux d'échange normal selon l'opinion de l'Associé Commandité;

7. il existe, selon l'opinion de l'Associé Commandité, un état des affaires où la disposition des actifs du Fonds, ou la détermination de la VNI des Actions ne serait pas raisonnablement réalisable ou serait sérieusement préjudiciable aux Investisseurs dont les Actions ne sont pas rachetées;

8. si l'Associé Commandité considère raisonnablement que cela est nécessaire pour se conformer avec les lois contre le blanchiment d'argent et autres lois et règlements similaires applicables au Fonds, au dépositaire, et à ses agents ou aux prestataires de service du Fonds;

9. il existe une période durant laquelle le rachat d'Actions causerait une rupture ou un défaut à un engagement d'un contrat d'emprunt ou de gestion de liquidités conclu par le Fonds; ou

10. la décision est prise de liquider et de dissoudre le Fonds ou le Compartiment concerné.

14.3 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant porter préjudice aux intérêts des Actionnaires ou en cas de liquidité insuffisante du marché, l'Associé Commandité se réserve le droit de ne fixer la Valeur Nette d'Inventaire des Actions d'un Compartiment qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières, d'instruments financiers ou d'autres actifs qui s'imposent pour le compte de ce Compartiment.

14.4 Lorsque les Actionnaires ont le droit de solliciter le rachat ou la conversion de leurs Actions, si une demande de rachat ou de conversion, reçue pour être traitée à un Jour d'Évaluation (le «Premier Jour d'Évaluation»), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, est au-dessus du seuil de liquidité déterminé par l'Associé Commandité pour un Compartiment, l'Associé Commandité se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des Actionnaires restants), de réduire au pro rata la valeur de chaque demande par rapport audit Premier Jour d'Évaluation, afin qu'au maximum les montants correspondants soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Évaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas une demande effective au Premier Jour d'Évaluation en question, elle sera traitée au prochain Jour d'Évaluation et, si nécessaire, aux Jours d'Évaluation suivants, jusqu'à ce que cette demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour



d'Evaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Evaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront reportées en priorité à la satisfaction des demandes relatives au Premier Jour d'Evaluation; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

14.5 La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversion d'Actions sera notifiée aux personnes concernées par tous les moyens appropriés pouvant être raisonnablement mis en œuvre par le Fonds, à moins que l'Associé Commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs Actions.

14.6 Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension.

#### **Title IV. Administration**

##### **Art. 15. Gérance.**

15.1 Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui devra être l'associé-gérant-commandité et qui devra être personnellement, solidairement et conjointement responsable avec le Fonds pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds.

15.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915, la Loi de 2001 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale, en conformité avec les objectifs d'investissement et la politique du Fonds et chaque Compartiment.

##### **Art. 16. Pouvoir de signature et Responsabilité.**

16.1 Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité agissant discrétionnairement.

16.2 L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs du Fonds. Les Actionnaires commanditaires s'abstiendront d'agir au nom du Fonds de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des Assemblées Générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports au Fonds.

##### **Art. 17. Délégation des pouvoirs.**

17.1 L'Actionnaire Commandité peut nommer tout fondé de pouvoir, ainsi qu'il l'estimera nécessaire pour mener à bien le fonctionnement et la gestion du Fonds ou de tout Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les fondés de pouvoir auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité.

17.2 L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comité(s) composé(s) de membres choisis par l'Associé Commandité et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et rôles qu'il jugera appropriés, sous réserve, à chaque fois, de la limitation prévue par l'article 17.1.

##### **Art. 18. Politiques d'investissement et Restrictions.**

18.1 L'Associé Commandité, conformément au principe de diversification des risques et au Document d'Emission et à chaque Supplément de Compartiment, a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les stratégies de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que l'attitude à adopter pour la gestion et les opérations du Fonds, dans les limites établies par l'Associé Commandité conformément aux lois et règlements applicables.

18.2 Le Fonds peut employer, pour chaque Compartiment, les techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments à des fins de couverture.

##### **Art. 19. Conflits d'intérêts.**

19.1 Aucun contrat ni aucune transaction que le Fonds pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérant(s) ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité auraient un intérêt quelconque ou soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé dans une telle autre société ou firme. Un gérant ou un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle le Fonds passe des contrats ou bien avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou firme, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les affaires en relation avec ce contrat ou autre affaire.

19.2 Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire.



#### **Art. 20. Indemnisation.**

20.1 L'Associé Commandité et chaque membre, directeur, associé, actionnaire, administrateur, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne contrôlant l'Associé Commandité et tout agent ou membre d'un comité dûment nommé (les Personnes Indemnisées) pourront avoir droit à indemnisation, dans toute la mesure permise par la loi à partir des actifs du Compartiment concerné pour tous frais, dépenses (y compris les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement subis par, ou imposés à une telle personne dans le cadre de toute action, procès ou procédure (y compris toute procédure devant tout corps ou agence administratif(ve) ou judiciaire) auquel une telle personne peut être partie ou autrement impliquée ou menacée de l'être en raison de sa qualité actuelle ou passée de Personne Indemnisée; toutefois, une telle personne ne sera pas ainsi indemnisée si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne n'a pas agi en bonne foi dans le meilleur intérêt du Fonds ou des Compartiments concernés ou si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne a commis une négligence grossière ou a agi en violation des documents constitutifs du Fonds ou des dispositions de la convention de services concernée. Nonobstant ce qui précède, les avances provenant de fonds du Fonds à une personne ayant droit à indemnisation selon les modalités susmentionnées, pour frais de justice et autres dépenses subies en raison d'une action en justice, ne seront effectuées que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) l'action en justice se rapporte à l'accomplissement par une telle personne de devoirs ou services au nom et pour le compte du Fonds; (2) l'action en justice est introduite par un tiers au Fonds; (3) une telle personne s'oblige à rembourser les fonds avancés dans les cas où il serait finalement et définitivement déterminé qu'elle n'aurait pas droit à l'indemnisation prévue par les présentes.

20.2 Le Fonds ne devra pas indemniser les Personnes Indemnisées dans le cas d'une demande résultant de procédures judiciaires entre l'Associé Commandité et tout membre, gérant, associé, actionnaire, administrateur, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne contrôlant l'Associé Commandité.

20.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout fondé de pouvoir pourrait prétendre.

### **Title V. Titre V. Assemblées générales**

#### **Art. 21. Pouvoirs et Droits de vote.**

21.1 Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires du Fonds.

21.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

#### **Art. 22. Convocation et Participation.**

22.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg spécifiée dans la convocation à cette assemblée. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le troisième mardi du mois de mai à 14h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, dans un tel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

22.2 Les dispositions de la Loi de 1915 relatifs aux périodes de notification, à la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliqueront aux Assemblées Générales du Fonds sauf stipulation contraire dans les Statuts.

22.3 L'Assemblée Générale se réunira sur convocation de l'Associé Commandité par un avis écrit énonçant l'ordre du jour et envoyé aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée; les sujets abordés au cours de toute Assemblée Générale se limiteront aux points portés à l'ordre du jour (y compris les points légalement requis) ainsi qu'aux affaires connexes. L'Associé Commandité peut déterminer toutes les conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une telle Assemblée Générale. Si toutes les Actions sont émises sous forme nominatives et à défaut de publication, les avis de convocation adressés aux Actionnaires seront transmis uniquement par courrier recommandé.

22.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.5 Les Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.6 Un Actionnaire peut donner mandat écrit à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.7 Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.8 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

### **Art. 23. Quorum et Règles de majorité.**

23.1 L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires du Fonds, y compris l'Associé Commandité. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds; cependant toutes les résolutions relatives aux opérations avec des tiers ainsi que toutes les résolutions modifiant ces Statuts doivent être soumises au vote affirmatif de l'Associé Commandité.

23.2 Sauf disposition contraire dans les lois ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont votées à la majorité simple des voix valablement exprimées, à moins que l'objet de la résolution ne se rapporte à une modification des présents Statuts, auquel cas la résolution doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des Actions émises par le Fonds lors de la première convocation et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors de la seconde convocation, et avec (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés des Actionnaires lors de l'assemblée, et (iii) avec le consentement de l'Associé Commandité.

23.3 La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire peuvent uniquement être modifiés par les Actionnaires à l'unanimité.

### **Art. 24. Bureau et Minutes.**

24.1 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2 Les minutes de l'Assemblée Générale seront signées par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

### **Art. 25. Assemblées générales des compartiment(s).**

25.1 L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une Assemblée Générale d'un ou plusieurs Compartiment(s) ou Classe(s) spécifique(s) dans le but de décider d'un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Compartiment(s) ou Classe(s).

25.2 Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux Assemblées Générales du Fonds s'appliqueront dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) ou Classe(s) spécifique(s).

## **Title VI. Comptes - Distributions**

### **Art. 26. Exercice social et Approbation des comptes.**

26.1 L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. Le premier exercice social commencera à la date des présents Statuts et se finira le 31 décembre 2012.

26.2 Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultat, un rapport détaillé sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes les informations significatives.

26.3 Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 27. Devise de référence.** Le Fonds préparera des comptes consolidés en euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, convertis en euro et le capital social sera la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

### **Art. 28. Réviseur d'entreprises.**

28.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

28.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### **Art. 29. Distributions.**

29.1 L'Assemblée Générale annuelle approuvera l'allocation des profits proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles d'allocation établies dans le Document d'Emission et, plus particulièrement, dans le Supplément du Compartiment concerné.

29.2 L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf stipulation contraire dans le Document d'Emission et, plus particulièrement, dans le Supplément du Compartiment concerné.

29.3 Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Compartiment au moment et à l'endroit que l'Associé Commandité détermine de temps à autre.

29.4 Lors de la liquidation du Fonds, les paiements, sous réserve de l'accord de(s) l'Actionnaire(s) concerné(s), pourront également comprendre des titres cotés ou non ainsi que d'autres actifs du Fonds, dont l'Associé Commandité déterminera la valeur, consolidée par une évaluation des réviseurs d'entreprises du Fonds. Les versements en nature seront déterminés entre Actionnaires sur une base équitable.

29.5 Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans à partir du jour de la déclaration sera annulée et reviendra au Fonds. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par le Fonds et conservé par le Fonds à la disposition de son bénéficiaire.

29.6 Aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que la VNI du Fonds tomberait en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, tel qu'établi à l'article 5.3 ci-dessus.

## **Title VII. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.**

30.1 Les Compartiments seront liquidés au terme de la période précisée dans le Supplément du Compartiment concerné.

30.2 En outre, en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernées, à la VNI par Action (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) calculée le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet. Le Fonds enverra un avis aux détenteurs de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé qui indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant: les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires du Compartiment concerné ou de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs titres, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

30.3 Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire du Fonds durant une période de neuf mois suivant la décision de liquider le Compartiment en question; passé ce délai, ces actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

30.4 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'Associé Commandité pourra décider d'apporter les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein du Fonds (le «Nouveau Compartiment») et de requalifier les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) en Actions du Nouveau Compartiment (à la suite d'une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le Nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période. Les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs Actions seront transférés de plein droit vers le Nouveau Compartiment.

30.5 En outre, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des actifs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou des Classes d'Actions émis(s) au titre du Compartiment concerné avec (i) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) des Actions émises par le Fonds lors de la première convocation et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors de la seconde convocation et (ii) l'approbation obtenue à une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les Actionnaires à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

30.6 Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission des Actions d'un tel Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

30.7 Chaque Compartiment peut être dissous séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne ipso jure la dissolution et liquidation du Fonds.

### **Art. 31. Dissolution et Liquidation du fonds.**

31.1 Le Fonds pourra être dissous à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissous par la dissolution du dernier Compartiment existant.

31.2 Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise par l'Associé Commandité à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

31.3 Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.4 Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 31.2 ou 31.3 ci-dessus, une telle Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à compter

du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

31.5 En cas de dissolution du Fonds, la liquidation sera opérée par un ou plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant d'une telle dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec les règles spécifiques d'allocation et de distribution détaillées dans les Suppléments des Compartiments concernés.

#### **Art. 32. Boni de liquidation.**

32.1 Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le liquidateur aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des profits dans chaque Compartiment tel qu'établi à l'article 29 ci-dessus.

32.2 Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires par la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

**Art. 33. Consolidation / Division d'Action.** L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

### **Title VIII. Titre IX. Général**

#### **Art. 34. Dépositaire.**

34.1 Le Fonds conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le Dépositaire) répondant aux conditions prévues par la Loi de 2007.

34.2 Le Dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi de 2007.

34.3 Si le Dépositaire désire résilier le contrat, l'Associé Commandité devra faire diligence de trouver un successeur au Dépositaire dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation.

34.4 Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires du Fonds.

34.5 L'Associé Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

**Art. 35. Modifications des Statuts.** Ces Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum telles que décrites à l'article 23 ci-dessus et requises par la Loi de 1915.

**Art. 36. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Par dérogation l'article 22.1 des présents Statuts, la première Assemblée Générale annuelle se réunira le premier mardi d'avril 2013 à 14 heures.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les Actions suivantes:

1) Casadores Management, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus . . . . .	1 action de commandité
2) Casadores Management, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus . . . . .	1 action ordinaire
3) Casadores Capital SAS, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus . . . . .	<u>29 actions ordinaires</u>
Total: . . . . .	31 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000.-).

*Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit du Fonds et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le siège social du Fonds est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, établi à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: E. d'Anterroches et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. LAC/2011/50944. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011570/1281.

(120013262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**Global Tree Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.116.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2012*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Global Tree Trust S.A., tenue en date du 27 janvier 2012 au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:

- Antar Invest S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bd. Napoléon 1<sup>er</sup>,
- Solero S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,
- Naturwerk S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Tree Trust S.A.

Référence de publication: 2012015381/16.

(120018638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Gremo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 13.462.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Le 11.11.2011 sous la référence L110178975.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015382/12.

(120018508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**GSC European CDO II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.919.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - l'adresse, professionnelle des administrateurs se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

*Administrateur*

Référence de publication: 2012015383/15.

(120018122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Halcyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.387.

EXTRAIT

En date du 18 janvier 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant B, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants B, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante B de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015384/18.

(120018899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Hanson Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015385/10.

(120018616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Herschel Capital Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.560.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 2 août 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- De nommer en tant que président Monsieur Gennaro Giordano, résidant à Londres SW3 4QE, 41, Royal Avenue.
- De nommer en tant que vice-président Monsieur Errigo Antonino, résidant à I-00199 Rome, Via Panaro, 17.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



HERSCHEL CAPITAL ADVISORS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012015386/14.

(120018383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Housemartin Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012015388/11.

(120018787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2012*

En remplacement de Madame Nancy BLEUMER, gérante de catégorie B démissionnaire, Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Vénézuéla), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Housemartin Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012015389/16.

(120018819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**HABA Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015390/10.

(120018618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**EPGF Erfurt Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Exmoor Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.783.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of November,

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pemberton S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Acticité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.752, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of one proxy given under private seal dated 29 November 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Exmoor Finance S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.783, incorporated on 22 November 2011, by a notarial act drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), whose articles are not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, which is currently "Exmoor Finance S.à r.l." to "EPGF Erfurt Property S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the object clause in article 3 of the Articles, so that henceforth it shall read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

**3.2.** The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

**3.3.** The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage or dispose of any kind of asset by any means.

**3.4.** The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**3.5.** The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

**3.6.** The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach to 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach in accordance with article 2 of the Articles, with immediate effect.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration:

- Ms. Anne-Marie Phipps, born on 1 May 1968, in Gloucester, United Kingdom, having her address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, as Manager of the Company; and

- Mr. Paolo Alonzi, born on 10 June 1972 in Edinburgh, United Kingdom, having his address at 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, United Kingdom as Manager of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Olivier Dorier and Mr. Stewart Kam-Cheong as managers of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder resolves to accept such resignations and to grant discharge to Mr. Olivier Dorier and Mr. Stewart Kam-Cheong for the performance of their duties as managers until now.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mil onze le vingt-neuf novembre

Devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

**A COMPARU:**

Pemberton S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Acticité Syrdall 2, L-5365 Münsbach et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.752, ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, par une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'Exmoor Finance S.à r.l. (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Acticité Syrdall 2, L-5365 Münsbach et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.783, constituée le 22 novembre 2011 en vertu d'un acte notarié de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société actuelle étant "Exmoor Finance S.à r.l." en "EPGF Erfurt Property S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet dans l'article 3 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **3.1.** L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par tous moyens et d'administrer, développer et gérer une telle détentention d'intérêts et participations.

**3.2.** La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer d'immobilier et des investissements se rapportant à l'immobilier.

**3.3.** La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

**3.4.** La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignées les "Sociétés Apparentées") ou à toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura de aucune transaction qui aurait pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**3.5.** La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée dans les limites et en conformité avec les dispositions des lois du Luxembourg.

**3.6.** La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 6C, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach conformément à l'article 2 des statuts de la Société, et ce avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Mme. Anne-Marie Phipps, née le 1 mai 1968, à Gloucester, Royaume Uni, ayant son adresse au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, comme Gérant de la Société; et

- M. Paolo Alonzi, né le 10 juin 1972 à Edinbourg, Royaume Uni, ayant son adresse à 1 George Street, Edinbourg EH2 2LL, Royaume Uni, comme Gérant de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique reconnaît la démission de M. Olivier Dorier et M. Stewart Kam-Cheong comme gérants de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide d'approuver telles démissions et de donner décharge à M. Olivier Dorier et M. Stewart Kam-Cheong pour l'exécution de leur mandat comme gérants jusqu'au présent.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16566. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012011638/160.

(120013311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

### **Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

#### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2012 que:

- Kristel Segers a démissionné avec effet au 30 décembre 2011 comme gérant A de la Société et avec effet au 19 janvier 2012 comme actionnaire de la Société.

- Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont en Belgique, demeurant professionnellement à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg a été nommé gérants B, avec effet au 19 janvier 2012 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Kristel Segers démissionnaire au 30 décembre 2011.

Depuis le 19 janvier 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Harvey - gérant A,
- Christophe Gammal - gérant A,
- Michaël Goosse - gérant B,
- Daphné Charbonnet - gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015392/21.

(120018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

—  
EXTRAIT

Mr David Harvey en sa qualité d'associé de la Société a cédé le 27 janvier 2012 les 12.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société au profit de la société Gems Trustees Limited avec siège social à Nérine House, St George's place St Peter Port Guernsey GY 1 6 GT, immatriculé au Registre de Guernsey sous le numéro 45910 en sa qualité de trustee du Griffin Trust.

De sorte qu'au 27 janvier 2012 les associés de la Société sont:

- Gems Trustees Limited, en sa qualité de trustee du Griffin Trust, titulaire de 12.000 parts sociales ordinaires;
- Christophe Gammal, titulaire de 3.000 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015391/17.

(120018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

—  
EXTRAIT

Le gérante B de la Société, Madame Daphné Ribot, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Monsieur David, Harvey, gérant A de la Société, a désormais comme adresse professionnelle 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015393/14.

(120018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

—  
EXTRAIT

En date du 19 janvier 2012, Madame Kristel Segers a cédé l'intégralité de ses parts sociales à Monsieur Christophe Gammal. Depuis, Madame Kristel Segers n'est plus associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015394/12.

(120018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Haram International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.596.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme HARAM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 55596.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015395/10.

(120018166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Harvey Nash, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.662.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2011, les actionnaires de la personne morale de droit étranger, ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Northey, avec adresse professionnelle au 4 Sussex Place, Southsea P05 3EZ Portsmouth, Royaume Uni, de son mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger avec effet au 31 octobre 2011;

- Acceptation de la démission de Albert Ellis, avec adresse professionnelle à Lambourne Three Households, Chalfont St Giles, HP84LW Buckinghamshire, Royaume Uni, de son mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger avec effet au 31 octobre 2011;

- Nomination de la société Harvey Nash SA, avec siège social au t Hofveld 6c, 1702 Dilbeek Belgique, représentée par Jonathan Richard Ashcroft avec adresse professionnelle à Beechwood Cottage, Pheasants Hill, Hambleden, Henley-on-Thames, RG9 65D Oxon, Royaume Uni, au mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger, avec effet au 31 octobre 2011 et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Nomination de Simon Wassal, avec adresse professionnelle au 18 Pebworth Drive, Hatton Park, CV35 7UD Warwick, Warwickshire, Royaume Uni, au mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger avec effet au 31 octobre 2011 et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Nomination de Erwin Van Hattem, avec adresse professionnelle au 172 Solislaan, 2909 SB Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, au mandat d'administrateur de la personne morale de droit étranger avec effet au 31 octobre 2011 et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Jonathan Richard Ashcroft, avec adresse professionnelle à Beechwood Cottage, Pheasants Hill, Hambleden, RG9 65D Henley-on-Thames, Oxon, Royaume Uni, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015396/34.

(120018132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012015401/11.

(120018368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---



**Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012015403/11.

(120018377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Members of the Company held on 18 January 2012 at the registered office of the Company.*

The meeting decided to reappoint the Board of Managers and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Managers are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Mark Henderson, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Managers and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the Members.

**French translation - traduction en français**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Associés de la Société qui s'est tenue en date du 18 janvier 2012 à Luxembourg.*

L'assemblée a décidé de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les gérants sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Mark Henderson, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Associés.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Galliers-Pratt / M. Henderson

Référence de publication: 2012015404/32.

(120018403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Heyen-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.552.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015405/10.

(120018928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**High Technology Service - Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 57.400.

Le bilan au 31.12.2010 de la société HIGH TECHNOLOGY SERVICE S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012015406/12.

(120018917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**HMR, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 134.163.

1. Monsieur Maurice RICCI, associé de la Société, réside actuellement à F-75017 Paris, 111, rue de Courcelles.

2. Monsieur Jean Franck RICCI, associé de la Société, réside actuellement à B-1030 Ixelles, 36, rue Capitaine Crespel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015407/11.

(120018256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Health Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 166.343.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of NIONIMOD – CONSULTORES E SERVIÇOS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, a limited liability company incorporated under the Portuguese law, having its registered office at 77 Avenida Arriaga, Edifício Marina Fórum 6°, Sala 605, P-9000 Funchal, incorporated on 29 March 2006, registered with the Commercial Registry Office of Madeira Free Trade Zone under number 511.245.920, with a subscribed capital of EUR 5,000.-.

The Meeting is opened and presided over by Mrs Gentiane PREAUX, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Myriam WAGNER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of the corporate units held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the members or their proxies, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from said attendance list that all the corporate units representing the whole subscribed capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the members have been duly informed before this meeting.

III. The following documents have been submitted to the General Meeting:

- (a) A copy of the articles of association of the Company before the transfer to Luxembourg;
- (b) A copy of the member's decision taken in Funchal on 23 December 2011 to transfer the registered office of the Company to Luxembourg;
- (c) A copy of an extract from the Commercial Registry of Madeira Free Trade Zone dated 27 December 2011;

(d) The balance sheet of the Company before the transfer of registered office dated 1 December 2011.

IV. The agenda is the following:

1. Confirmation and ratification of the decisions taken in Funchal to transfer the registered office of the Company from 77 Avenida Arriaga, Edificio Marina Fórum 6°, Sala 605, P-9000 Funchal to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and to adopt the Luxembourg nationality in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2. Adoption of the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and amendment of the denomination of the Company into HEALTH VALLEY S.à r.l.

3. Adoption of the Company purpose of a "SOPARFI" ("Société de participations financières") with the possibility to acquire, hold, manage, promote and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

4. Acceptance of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at 1 December 2011.

5. Increase of capital up to EUR 12,500, entirely subscribed by the existing shareholder and paid up by conversion into capital of part of the undistributed profits brought forward, by increase of the par value of the 2 existing corporate units.

6. Acceptance of the resignation of the former managers, discharge to be granted to them and appointment of Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born in Cesena, Italy, on 12 January 1955, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as sole manager of the Company for an undetermined period.

7. Complete revision of the articles of association in accordance with Luxembourg law, in English and in French, pursuant to the draft here attached, the English version being prevailing.

V. The Company has already decided to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Meeting being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Funchal, Madeira, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present General Meeting to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Association into accordance with the requirements of Luxembourg law.

The President submits to the General Meeting a copy of the balance sheet of the Company as at 1 December 2011 and a declaration established by the former managers of the Company relating to the value of the Company.

The copy of said documents shall remain attached to the present deed.

The General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the President and after having duly considered all the items of the agenda as well as the documents above-mentioned, has then taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to confirm and to ratify the decisions taken in Funchal to transfer the registered office of the Company from 77 Avenida Arriaga, Edificio Marina Fórum 6°, Sala 605, P-9000 Funchal to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the Luxembourg nationality in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity. The Company shall therefore be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law.

*Second resolution*

The Meeting decides that the Company will exist in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" under the denomination of HEALTH VALLEY S.à r.l..

*Third resolution*

The Meeting decides to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI" ("société de participations financières") with the possibility to acquire, hold, manage, promote and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

*Fourth resolution*

The Meeting records and accepts the description and substance of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at 1 December 2011.

The Meeting decides the whole of said balance sheet will correspond to the opening balance sheet of the Luxembourg Company.

*Fifth resolution*

The Meeting approves the declaration of the former managers of the Company established on 23 December 2011 stating that the net asset value of the Company is at least equal to the minimum corporate capital of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (Limited Liability Company), i.e. EUR 12,500.(twelve thousand five hundred Euro).

Moreover, in order to comply with the Luxembourg legal requirements for Commercial Companies, the Meeting decides to increase the corporate capital up to EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro) by increase of the par value of the 2 (two) existing corporate units in order to fix the nominal value of each of them at EUR 6,250.-(six thousand two hundred fifty Euro), entirely paid up by conversion into capital of part of the undistributed profits brought forward.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervene the sole member, BREVORT INTERNATIONAL S.A., having its registered office at Swiss Bank Building – 2<sup>nd</sup> Floor, East 53<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 984051, duly represented by Mrs Gentiane PREAUX, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal mentioned above, who declares to subscribe to the capital increase of an amount of EUR 7,500.-(seven thousand five hundred Euro) and to fully pay it up by conversion into capital of part of the undistributed brought forward profits, as appears from the balance sheet as at 1 December 2011 above-mentioned, by increase of the par value of the 2 (two) existing corporate units, so that the nominal value of each corporate unit is fixed at EUR 6,250.-(six thousand two hundred fifty Euro).

*Sixth resolution*

The Meeting accepts the resignation of the former managers of the Company and decides to grant discharge to them for the exercise of their mandate until today.

The Meeting decides to appoint Mr Reno Maurizio TONELLI, “licencié en sciences politiques”, born in Cesena, Italy, on 12 January 1955, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as sole manager of the Luxembourg Company for an undetermined period.

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting decides to proceed to a complete revision of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law, in English and in French, the English version being prevailing, in order to read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a limited liability company named HEALTH VALLEY S.à r.l., that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, hold, manage, promote and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 2 (two) corporate units with a nominal value of EUR 6,250 (six thousand two hundred fifty Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company’s assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of any manager or by the individual signature of a delegate acting within the limits of his powers.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

**Art. 15.** The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

**Art. 16.** Every year on thirty-first December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.”

#### *Transitional provisions*

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on 31 December 2012.

2) The first Ordinary General Meeting in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held in 2013 on the second Tuesday of the month of May at 16.00 o'clock.

#### *Closing of the meeting*

No item remaining on the agenda, the meeting is closed.

#### *Costs*

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of one three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NIONIMOD – CONSULTORES E SERVIÇOS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit portugais, ayant son siège social au 77 Avenida Arriaga, Edifício Marina Fórum 6º, Sala 605, P-9000 Funchal, constituée le 29 mars 2006, inscrite

auprès du Registre de Commerce de la zone franche de Madère sous le numéro 511.245.920, au capital souscrit de EUR 5.000,-.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les associés ou leur représentant, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital souscrit sont représentées à la présente assemblée, laquelle est donc régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés préalablement à cette réunion.

III. Les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- (a) une copie des statuts de la Société avant le transfert à Luxembourg;
- (b) une copie de la décision de l'associé prise à Funchal le 23 décembre 2011 de transférer le siège social de la Société à Luxembourg;
- (c) une copie d'un extrait du Registre de Commerce de la Zone Franche de Madère daté du 27 décembre 2011;
- (d) le bilan de la Société avant le transfert du siège social, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation et ratification des décisions prises à Funchal de transférer le siège social de la Société du 77 Avenida Arriaga, Edificio Marina Fórum 6°, Sala 605, P-9000 Funchal au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2. Adoption de la forme d'une «société à responsabilité limitée» luxembourgeoise et modification de la dénomination de la Société en HEALTH VALLEY S.à r.l.

3. Adoption comme objet de la Société de celui propre à une «SOPARFI» («Société de participations financières») avec la possibilité d'acquérir, détenir, gérer, mettre en valeur et vendre tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4. Acceptation des actifs et passifs de la Société tels qu'ils ressortent du bilan au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

5. Augmentation du capital pour le porter à EUR 12.500, entièrement souscrite par l'associé unique actuel et libérée moyennant conversion en capital d'une partie des bénéfices reportés non distribués, par augmentation du pair comptable des 2 parts sociales existantes.

6. Acceptation de la démission des anciens gérants, décharge à leur accorder et nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né à Cesena, Italie, le 12 janvier 1955, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

7. Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise, en anglais et en français, suivant le projet ci-annexé, la version anglaise étant prépondérante.

V. La Société a déjà décidé de transférer son siège social à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Funchal, Madère, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie du bilan de la Société au 1<sup>er</sup> décembre 2011 ainsi qu'une déclaration émise par les anciens gérants de la Société relative à la valeur de la Société.

La copie de ces documents restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte des déclarations faites par le Président et après avoir examiné les documents qui lui ont été soumis, aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises à Funchal de transférer le siège social de la Société du 77 Avenida Arriaga, Edificio Marina Fórum 6°, Sala 605, P-9000 Funchal au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau. Par conséquent, la Société sera dorénavant exclusivement soumise à la loi luxembourgeoise.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de HEALTH VALLEY S.à r.l..

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter comme objet de la Société les dispositions particulières concernant une «SOPARFI» («Société de participations financières») avec la possibilité d'acquérir, détenir, gérer, mettre en valeur et vendre tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la Société, tels qu'ils résultent du bilan de la Société daté du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'Assemblée décide que ce bilan correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve la déclaration des anciens gérants de la Société établie en date du 23 décembre 2011 attestant que la valeur de l'actif net de la Société est au moins égale au montant du capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, soit EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros).

De plus, afin de se conformer aux exigences légales luxembourgeoises concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social jusqu'à hauteur de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) par augmentation du pair comptable des 2 (deux) parts sociales existantes afin de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à EUR 6.250,-(six mille deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérée moyennant conversion en capital d'une partie des bénéfices reportés non distribués.

#### *Souscription - Libération*

Alors intervient l'associé unique, BREVORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Swiss Bank Building – 2<sup>nd</sup> Floor, East 53<sup>th</sup> Street, Panama City, République du Panama, inscrite au «Public Registry of Panama» sous le numéro 984051, dûment représenté par Madame Gentiane PREAUX, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé mentionnée ci-avant, lequel déclare souscrire à l'augmentation de capital d'un montant de EUR 7.500,-(sept mille cinq cents euros) et la libérer entièrement moyennant conversion en capital d'une partie des bénéfices reportés non distribués tels qu'ils ressortent du bilan au 1<sup>er</sup> décembre 2011 susmentionné, par augmentation du pair comptable des 2 (deux) parts sociales existantes, de sorte que la valeur nominale de chaque part sociale est fixée à EUR 6.250,-(six mille deux cent cinquante euros) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des anciens gérants de la Société et décide de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né à Cesena, Italie, le 12 janvier 1955, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant unique de la Société luxembourgeoise pour une durée indéterminée.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en conformité avec la loi luxembourgeoise, en anglais et en français, la version anglaise étant prépondérante, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HEALTH VALLEY S.à r.l., régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date de ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

2) La première Assemblée Générale Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra en 2013 le deuxième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Preaux, Wagner, Grundheber, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58931. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011718/370.

(120013286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.652.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015408/10.

(120018141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.652.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015409/10.

(120018142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 125.553.

*Auszug der Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Dezember 2011.*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel nach L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland zu verlegen mit Wirkung zum 2. Januar 2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012015413/11.

(120018324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Immowest Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 125.552.

*Auszug der Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Dezember 2011.*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel nach L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland zu verlegen mit Wirkung zum 2. Januar 2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012015414/11.

(120018323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Immowest Lux III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 130.421.

*Auszu der Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Dezember 2011.*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel nach L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland zu verlegen mit Wirkung zum 2. Januar 2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012015415/11.

(120018322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**iTax S.A., Indirect Tax Advice & Compliance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.808.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2012, le siège social de la société iTax S.A. est transféré avec effet immédiat de L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012015416/13.

(120018257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Immonet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.560.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015423/10.

(120018834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Ionbond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 56.587.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Bruno Bagnouls, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, avec effet au 11 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015417/13.

(120018661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**IPharma Consulting Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.395.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015428/10.

(120018831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.100,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., a company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 126826, represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Kingdom 5-KR-180, Ltd. is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 dated 6 August 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.121 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1906 dated 1 October 2009.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand six hundred euro (EUR 35,600.-), in order to raise it from its current amount of one hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 144,500.-), divided into five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred and eighty thousand one hundred euro (EUR 180,100.-), divided into seven thousand two hundred and four (7,204) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each so as to raise the total number of shares to seven thousand two hundred and four (7,204) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting,

3. To accept the subscription of one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by the Sole Shareholder and the full payment of these shares by a contribution in kind consisting of one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares held by the Sole Shareholder in Kingdom Investments I (TSF) S.à r.l. with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand six hundred euro (EUR 35,600.-), in order to raise it from its current amount of one hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 144,500), divided into five thousand seven hundred eighty (5,780) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred and eighty thousand one hundred euro (EUR 180,100.-), divided into seven thousand two hundred and four (7,204) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each so as to raise the total number of shares to seven thousand two hundred and four (7,204) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the one thousand four hundred and twenty-four (1,424) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each and to make payment in full for all such new shares by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of one thousand four hundred and twenty-four (1,424) shares with a nominal value of EUR 25 each held by the Sole Shareholder in Kingdom Investments I (TSF) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.111, to be transferred to the Company at the aggregate value of thirty-five thousand six hundred euro (EUR 35,600.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind.

Proof of the ownership of the Sole Shareholder of the shares contributed has been provided to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the aggregate value of the Contribution in Kind is thirty-five thousand six hundred euro (EUR 35,600.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's capital is set at one hundred and eighty thousand one hundred euro (EUR 180,100.-), divided into seven thousand two hundred and four (7,204) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (1,150.- EUR).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le sixième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., une société constituée sous les lois des Îles Cayman, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Îles Cayman, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Îles Cayman sous le numéro 126826, représenté par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Kingdom 5-KR-180, Ltd. sera ci-après désigné par l'"Associé Unique"



La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 mars 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 en date du 6 août 2005 et enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.121 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 septembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1906 en date du 1 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 144.500,-) représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt (5.780) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 180.100,-) représenté par sept mille deux cent quatre (7.204) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune pour porter le nombre total des parts sociales à sept mille deux cent quatre (7.204) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en nature consistant en mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Kingdom Investments I (TSF) S.à r.l. ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 144.500,-) représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt (5.780) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 180.100,-) représenté par sept mille deux cent quatre (7.204) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le nombre total des parts sociales à sept mille deux cent quatre (7.204) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en mille quatre cent vingt-quatre (1.424) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par l'Associé Unique dans Kingdom Investments I (TSF) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.111, à transférer à la Société à la valeur de trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-).

L'Associé Unique, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature.

Preuve de la propriété de l'Associé Unique au titre des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

De plus, l'Associé Unique, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature est trente-cinq mille six cents euros (EUR 35.600,-).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 180.100,-) représenté par sept mille deux cent quatre (7.204) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cent cinquante euros (1.150,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54370. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012011763/174.

(120013481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

---

**IPharma Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 111.149.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015429/10.

(120018830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Joh. A. Benckiser s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 9 janvier 2012*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat le Dr. Peter Harf, demeurant professionnellement à Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, 1090 Vienne, Autriche, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Peter Harf pourra engager et représenter la Société, au nom et pour le compte de la Société, sans limitation, vis-à-vis des tiers, en ce compris les autorités publiques, par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joh. A. Benckiser s.à.r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012015436/17.

(120018422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**JC International Distribution Services GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 157.268.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Anteils-eignerversammlung der JC INTERNATIONAL DISTRIBUTION SERVICES GmbH vom 02.12.2011 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Bradley Cook, wohnhaft in Calle Salamanca 15, Urb. Cuatro Vientos, Pobl. de Vallbona, 46185 Valencia wird mit Wirkung zum 01.02.2012 zum Geschäftsführer berufen und Herr Peter Jeurissen wird mit Datum 01.02.2012 als Geschäftsführer abberufen.

Luxemburg, den 02.12.2011.

JC INTERNATIONAL DISTRIBUTION SERVICES GmbH  
Unterschriften

Référence de publication: 2012015439/15.

(120018247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 146.018.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015442/9.

(120018391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Kwong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 151.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015443/10.

(120018620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Keaton Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 104.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012015445/11.

(120018454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012768/10.

(120015415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

---

**Kashyk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Lors du Conseil d'administration tenu le 16 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO de sa fonction d'administrateur d'accepter cette démission.

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Cédric FINAZZI, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASHYK S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2012015444/17.

(120018603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Dorafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORAFIN S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012015307/12.

(120018762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Fontis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 janvier 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 janvier 2012, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet au 26 janvier 2012. Elle décide de nommer avec effet immédiat en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016 Madame Christine Lecas, employée, née 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. L'assemblée prend acte de la démission du gérant de la société «VERIDICE S.à r.l.» et décide en conséquence de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» en sa qualité de Commissaire aux comptes et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

FONTIS S.A.

Référence de publication: 2012015347/21.

(120018374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---